

2010-03-01 Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 1^{er} mars 2010 à 20h00 sous la présidence du maire André Therrien.

Sont également présents, les membres du conseil, Sylvain Côté, Philippe Verly, Rolland Camiré, Laurent Tremblay, Jean Gagné, Alain Sasseville, inspecteur municipal ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent avec motivation, le conseiller Raymond Côté

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil et à toutes les personnes présentes.

2. RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

2010-03-31 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller S. Côté

Que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en ajoutant les points suivants à Varia :
Mandat à nos procureurs pour un dossier à la cour municipale
Annonce dans le bottin téléphonique
Résolution à la MRC concernant leur compétence sur les matières organiques.

Et en laissant ouvert l'item Varia.

Proposition adoptée

2010-03-32 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2010

Attendu que tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 1^{er} février 2010;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'adopter le procès-verbal du 1^{er} février 2010 tel que reçu.

Proposition adoptée

5. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTION

Gilles Perron demande si nous pouvons donner des explications sur la dernière rumeur comme quoi la municipalité vendrait son parc du Rang 12. Il aimerait que nous demandions à nos procureurs quels sont nos recours du fait qu'Hydro-Québec nous empêche de circuler librement pour nous rendre au parc. Il lui est expliqué qu'il y aura une rencontre sous peu avec les gens d'Hydro-Québec et que des discussions seront faites à ce sujet. Pour ce qui est de la vente, il n'en n'a pas été question.

Guy Desmarais demande si le parc est fermé pendant la chasse.
Discussion

Michel Maurice demande qui s'occupe de chaque comité. Est-ce qu'il y a un responsable pour chacun d'eux. Il croit qu'il devrait y avoir une personne responsable par comité ce qui faciliterait le contact avec les citoyens. Discussion. Également, il donne des suggestions pour améliorer l'entretien d'hiver du Rang 10 comme de faire une liste des endroits problématiques que tous les employés connaîtraient.

Guy Desmarais demande si c'est vrai que les bacs bruns s'en viennent. Le maire confirme que ce service sera implanté d'ici 2011. Discussions.

6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Les états financiers en date du 31 décembre 2009 ont été présentés au conseil par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton en réunion de travail. La présentation en est différente encore cette année afin de répondre aux normes comptables. Les pages principales étaient disponibles pour les contribuables et monsieur le Maire invite les contribuables à contacter la secrétaire-trésorière pour des questions supplémentaires.

7. CORRESPONDANCE

Lettre du Club Copains des Neiges qui demande une rencontre avec le conseil. Il y aura une rencontre de travail après la séance ordinaire et les membres du conseil verront si c'est possible.

2010-03-33 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par le conseiller Tremblay

De déposer aux archives la correspondance qui a fait l'objet d'une résolution.

Proposition adoptée

2010-03-34 8. ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer à chaque membre du conseil;

Attendu que le conseiller Camiré a des questions mais qu'il préférerait en discuter en réunion de travail, le maire l'invite à procéder immédiatement;

Attendu qu'il se questionne sur les réclamations de kilométrage faites par l'inspecteur puisque nous avons un camion à cet effet et que l'inspecteur donnera des explications au conseil;

Attendu qu'il y a une question sur l'achat d'un aspirateur et qu'il demande des explications sur les factures d'essence et que l'inspecteur a donné les informations à ces deux questions;

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller S. Côté

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et\ou payés à savoir :

SALAIRES

Les chèques salaires pour la période du 1^{er} au 28 février 2010 représentent un total de 10 670,52\$.

COMPTES PAYER ENTRE LE 2 ET LE 28 FÉVRIER 2010

Chèques émis (du 2 février 2010 au 28 février 2010)

Sommaire par No déboursés

N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000						
201000093 (I)		2010-02-04	871	SAVOIE CHRISTIAN	AIDE FINANCIÈRE 2010	300,00 \$
201000094 (I)		2010-02-08	781	COOPTEL	FÉVRIER 2010	12,36 \$
201000095 (I)		2010-02-26	494	VISA DESJARDINS	POSTES ET FRAIS CARTE	99,00 \$
201000096 (I)		2010-02-09	28	HYDRO-QUEBEC	JANVIER 2010	574,85 \$
201000097 (I)		2010-02-19	5	BELL MOBILITE CELLULAIRE	Cellulaires	137,05 \$
201000101 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8551 97	24,96 \$
201000102 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8652 82	15,09 \$
201000103 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8844 97	11,23 \$
201000104 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8352 93	9,86 \$
201000105 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8452 43	7,63 \$
201000106 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8452 82	10,74 \$
201000107 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8553 02	13,81 \$
201000108 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8551 42	18,80 \$
201000109 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8651 09	9,12 \$
201000110 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8555 38	3,59 \$
201000111 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8555 96	11,78 \$
201000112 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8750 03	3,23 \$
201000113 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8651 36	19,33 \$
201000114 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8652 73	21,87 \$
201000115 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8750 28	6,01 \$
201000116 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8751 82	19,76 \$
201000117 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8942 05	17,71 \$
201000118 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8945 08	13,97 \$
201000119 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8846 37	15,74 \$
201000120 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8846 57	11,96 \$
201000121 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8846 74	11,47 \$
201000122 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8846 85	11,10 \$
201000123 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8846 97	3,91 \$
201000124 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8846 88	11,10 \$
201000125 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8854 11	20,03 \$
201000126 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8945 19	11,93 \$
201000127 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8946 26	12,48 \$
201000128 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8951 72	23,78 \$
201000129 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8951 94	33,09 \$
201000130 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8954 50	18,55 \$
201000131 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 9051 34	26,94 \$
201000132 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 9051 75	20,64 \$
201000133 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 9051 76	15,59 \$
201000134 (I)		2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 9051 76	70,46 \$

201000135 (I)	2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 9150 96	10,85 \$
201000136 (I)	2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 9152 58	16,40 \$
201000137 (I)	2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 9448 39	23,46 \$
201000138 (I)	2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8854 36	3,36 \$
201000139 (I)	2010-02-18	873	REMBOURSEMENT D'ESCOMPTE	Remboursement au crédit, Client: 8848 40	6,62 \$
201000140 (I)	2010-02-18	723	AXION	MARS 2010	69,70 \$

Total des chèques

1 810,91 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 1^{ER} MARS 2010

N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
Poste Banque: 54-112-00-000						
201000142 (I)		2010-03-01	7	CAMIRÉ LUCIE	DEP DE FÉVRIER 2010 (113 KM À ,43\$)	48,59 \$
201000143 (I)		2010-03-01	8	CARRA	QUOTE PART DE FINANCEMENT 2010	3 534,00 \$
201000144 (I)		2010-03-01	14	COOP DES CANTONS	DIVERS	96,33 \$
201000145 (I)		2010-03-01	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	TRAVAIL SUR POMPE A. MAURICE	126,98 \$
201000146 (I)		2010-03-01	45	PRAXAIR INC	1 OXYGÈNE ET 1 ACÉTYLENE	241,23 \$
201000147 (I)		2010-03-01	60	PIÈCES D'AUTO BILODEAU INC.	HUILE, FILTRES, ANTIGEL LAVE-VITRE	276,62 \$
201000148 (I)		2010-03-01	82	SLIC	COLLET DE SERRAGE	19,15 \$
201000149 (I)		2010-03-01	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTÉE	ASPIRATEUR SEC ET HUMIDE 6,5 CV 16G	225,74 \$
201000150 (I)		2010-03-01	109	LIGNES ÉLECTRIQUES F.J.S. INC	VÉRIFIER CHAUFFAGE GARAGE LUMIÈRES	569,30 \$
201000151 (I)		2010-03-01	152	SEL WARWICK INC	58,52T À 111,95\$ (CLEARLANE)	7 394,80 \$
201000152 (I)		2010-03-01	205	L'ETOILE JEAN	ENTRETIEN HIVER ST-AMANT ,BELLEVUE	433,33 \$
201000153 (I)		2010-03-01	230	VILLE DE SHERBROOKE	ENTRETIEN HIVERNAL RANG 14 (1/2)	3 287,83 \$
201000154 (I)		2010-03-01	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	Travail sur Inter : redresser rack, etc	432,31 \$
201000155 (I)		2010-03-01	265	MÉGABURO	FOURNITURE DE BUREAU	196,10 \$
201000156 (I)		2010-03-01	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES	JANVIER 2010 (28,8T À 108,73\$)	3 131,42 \$
201000157 (I)		2010-03-01	427	LES ÉQUIPEMENTS VEILLEUX	ROUE DROITE AVANT SUR JOHN DEERE	137,71 \$
201000158 (I)		2010-03-01	527	SASSEVILLE ALAIN	DEPL JANVIER ET FÉVRIER 2010 (462 KM	198,66 \$
201000159 (I)		2010-03-01	638	FONDS DE L'INFORMATION	3 CONTRATS DE FÉVRIER 2010	9,00 \$
201000160 (I)		2010-03-01	652	CQ WINDSOR # 6892	PHARE POUR INTER	28,16 \$
201000161 (I)		2010-03-01	677	MAURICE RICHARD	ENTRETIEN HIVER LAPLANTE ET GOSHEN	496,65 \$
201000162 (I)		2010-03-01	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	LAME CARBURE GBN	325,08 \$
201000163 (I)		2010-03-01	740	LA COOP FÉDÉRÉE DE QUÉBEC	700L À ,7540 (CHAUFFAGE GARAGE)	601,39 \$
201000164 (I)		2010-03-01	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	ESSENCE (PICK UP)	499,10 \$
201000165 (I)		2010-03-01	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION	DIESEL	2 725,21 \$
201000166 (I)		2010-03-01	858	LOCATION D'AUTO BEAUDOIN	ACHAT ET POSE D'UN TUBE SUR PNEU	31,58 \$
201000167 (I)		2010-03-01	867	LES ENTREPRISES ANDRÉ GARANT	ENTRETIEN HIVER CH JANDRON (1/3)	752,50 \$
201000168 (I)		2010-03-01	872	M.P. ECO	REPLACEMENT PURGEURS ET VANNES	6 614,48 \$
201000169 (I)		2010-03-01	874	CAUCA	DÉCEMBRE 2009	128,39 \$
201000170 (I)		2010-03-01	265	MÉGABURO	PORTE MINE	9,47 \$
Total des chèques émis avec le poste 54-112-00-000						32 571,11 \$

Proposition adoptée

2010-03-35 9. MANDAT À GÉNIVAR ET MARTEL, BRASSARD, DOYON POUR LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ET DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Il est proposé par le conseiller Tremblay
Appuyé par le conseiller Camiré

De mandater Génivar (2850\$ plus taxes) et Martel, Brassard, Doyon (2500\$ plus taxes) pour la révision du règlement de construction 2004-8 et du règlement de lotissement 2004-7.

Proposition adoptée

2010-03-36 10. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2010-1 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Camiré qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement intitulé : "Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux" sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Proposition adoptée

2010-03-37 11. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2010-1 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller Tremblay

D'adopter par la présente le premier projet de règlement numéro 2010-1 intitulé "Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux".

Ce projet de règlement vise à permettre à la Municipalité de Val-Joli d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement ou d'un permis de construction à la conclusion d'une entente entre le promoteur et la municipalité, entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 avril 2010 à 19h30 à l'Hôtel de Ville située au 500, Route 249 à Val-Joli. Lors de cette assemblée publique sur le projet de règlement, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Proposition adoptée

2010-03-38 12. POSTE DE COORDONNATEUR DE LOISIR EN MILIEU RURAL

Considérant la démission de Mme Marie-Ève Mailhot comme professionnelle en loisir pour la municipalité;

Considérant que l'entente loisir qui unit les municipalités de Saint-Claude, Stoke et Val-Joli se termine le 31 décembre 2010;

Considérant que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton se joint à l'entente initiale et désire avoir une ressource professionnelle en loisir;

Considérant qu'un comité de sélection composé de Geneviève Mathieu, représentante du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, Marie-Ève Mailhot, représentante de QEF VSF, Annick Trudeau, représentante de Saint-Claude, Sylvie Hurdle, représentante de Stoke, Richard Boucher, représentant de Val-Joli, Sylvie Champagne, représentante de Saint-François-Xavier-de-Brompton

et de Caroline Bouffard, représentante de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a été délégué pour faire le processus de dotation;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Verly

D'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de Mme Marie-France Cartier au poste de coordonnatrice en loisir en milieu rural.

L'employé est assujéti aux conditions d'embauche telles que décrites dans notre politique de gestion en vigueur et ce, jusqu'au renouvellement de contrat le 1^{er} janvier 2011.

D'autoriser la Municipalité de Saint-Claude à faire la gestion et l'administration de la paie.

D'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail qui se terminera le 31 décembre 2010.

Proposition adoptée

13. MANDAT DE SURVEILLANCE À GÉNIVAR POUR LE DOSSIER DE LA NOUVELLE RUE QUI PROLONGE LA RUE ST-ANTOINE

Il est convenu de demander des offres de services auprès de 2 à 3 firmes pour faire la surveillance de la construction de la nouvelle rue qui prolonge la rue St-Antoine.

2010-03-39

14. RÉOLUTION CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS OU FONCTIONNAIRES ALLOUÉS À LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Attendu que la MRC le Val-Saint-François a transmis une résolution à l'effet qu'elle annonce son intention de déclarer compétence en matière de collecte, transport, traitement et achat de bacs pour les matières organiques;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli doit informer la MRC le Val-Saint-François des équipements ou fonctionnaires qui sont alloués dans la municipalité pour cette compétence, conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Camiré

Que la municipalité de Val-Joli informe la MRC le Val-Saint-François qu'aucun équipement ou fonctionnaire n'est alloué à l'exercice de la compétence en matière de gestion des matières organiques (collecte, transport, traitement et achat de bacs).

Proposition adoptée

15. AFFAIRES NON TERMINÉES

2010-03-40

15. CALCIUM POUR LA SAISON ESTIVALE

Attendu que l'inspecteur a demandé des prix à deux endroits pour le calcium que nous épandons sur nos chemins de gravier l'été;

Attendu que les soumissionnaires sont Somavrac et Sel Warwick Inc. et que leur offre est la suivante :

Somavrac : 487,72\$/tm
Sel Warwick Inc. : 402\$/tm

Il est proposé par le conseiller Verly
Appuyé par le conseiller S. Côté

D'accepter l'offre de Sel Warwick Inc au montant de 402\$ la tonne métrique pour le calcium (19 ballots)

Proposition adoptée

16. VARIA

2010-03-41 16.1 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

Attendu que suite à la réforme cadastrale, la municipalité de Val-Joli s'est retrouvée avec des lots dont les propriétaires sont introuvables ce qui génère des comptes de taxes en souffrance;

Attendu que certaines de ces propriétés ont des acheteurs potentiels, ce qui régulariserait la situation;

Il est proposé par le conseiller Gagné
Appuyé par le conseiller Tremblay

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à envoyer à la MRC le Val-Saint-François, la liste des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement d'impôts fonciers. La vente se tiendra au mois de juin prochain, conformément à la Loi, à moins que lesdits arrérages et les frais soient payés au préalable.

VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS 2010

Lot	nom	matricule	Taxes 2008	2009	2010	
3 678 688 855 m2	Edmour Mercier Adresse inconnue	8650 15 3855 Valeur de 200\$	1,53\$	1,88\$	1,84\$	5,64\$
3 678 692 1514,6 m2	Edmour Mercier Adresse inconnue	8650 38 0115 Valeur de 3800\$	29,09\$	35,72\$	34,96\$	107,16\$
3 678 611 1248,3m2	Géraldine Martin Adresse inconnue	9145 27 7080 Valeur de 1400\$	10,72\$	13,16\$	12,88\$	39,48\$

Proposition adoptée

2010-03-42 16.2 MANDAT À NOS PROCUREURS DOSSIER DE COUR MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Verly

De mandater nos procureurs Martel, Brassard, Doyon pour nous représenter à la cour municipale le 20 avril prochain.

Proposition adoptée

2010-03-43 16.3 BOTTIN TÉLÉPHONIQUE

Il est proposé par le conseiller S. Côté
Appuyé par le conseiller Gagné

De renouveler notre annonce dans le bottin téléphonique pour une montant de 95\$ plus taxes.

Proposition adoptée

2010-03-44 16.4 RÉSOLUTION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE VAL-SAINT-FRANÇOIS CONCERNANT LEUR DÉCISION DE SE DONNER COMPÉTENCE POUR L'IMPLANTATION DE LA 3^E VOIE EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES À L'ÉGARD DES 18 MUNICIPALITÉS

Attendu que le 1^{er} février dernier, la MRC le Val-Saint-François a adressé à chaque municipalité, une résolution adoptée lors de leur séance régulière du 20 janvier concernant leur intention de se donner compétence en matière de collecte, transport, traitement et achat de bacs pour les matières organiques

Attendu que le but de cette résolution est de détourner de façon significative, les matières organiques de l'enfouissement;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli croit qu'il y a d'autres façons de procéder pour atteindre ce but, soit en incitant les gens à faire leur propre compost;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a procédé à l'embauche d'un éco-ressource depuis trois ans afin de sensibiliser ses contribuables à bien gérer ses déchets et que selon les rapports obtenus, 60% de la population fait son compostage à domicile;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli déplore le fait que la MRC n'ait pas demandé un vote à chaque municipalité à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Camiré
Appuyé par le conseiller Verly
Et résolu

Que tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Val-Joli votent contre la proposition de la MRC qui annonce son intention de déclarer compétence en matière de gestion des matières organiques à l'égard des 18 municipalités qui la compose.

Que la Municipalité de Val-Joli demande à la MRC le Val-Saint-François de reconsidérer son intention et de ne pas se donner compétence en matière de gestion des matières organiques.

Proposition adoptée

17. TOUR DE TABLE

Le conseiller Camiré demande à ce que nous demandions sous enveloppe cachetée, des offres de services auprès des entrepreneurs locaux pour les travaux de voirie avec service de pelle ainsi que la liste des équipements dont ils disposent.

18. DOSSIER MRC

Aucune intervention

18. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Guy Desmarais demande s'il y a de nouveaux développements pour internet haute vitesse. Discussion

2010-03-45 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Verly

De lever cette séance à 21h20. La prochaine séance ordinaire se tiendra exceptionnellement le mardi 6 avril 2010 à 20h00. Cette séance sera précédée d'une assemblée de consultation publique à 19h30.

Proposition adoptée

André Therrien
Maire

Lucie Camiré
directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je, André Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Therrien, maire